

DÉPARTEMENT
du DOUBS

Commune d'AUTECHAUX (25110)

ARRONDISSEMENT
de BESANCON

E X T R A I T

CANTON
de BAUME-LES-DAMES

du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Séance du Mardi 5 juillet 2022

OBJET :

Délibération n° 24 /2022

Convention avec la Préfecture
pour le portail @ctes.

L'an deux mille vingt-deux, le cinq juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUTECHAUX, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves BRUNELLA, Maire.

NOTA - Le Maire certifie que le procès-verbal de ce conseil a été publié sur le site internet le 13 juillet 2022

Etaient présents : Jean-Yves BRUNELLA, Cyril BLANCHOT, Claude GARNERET, Jacqueline JEANNENOT, Hervé JEANNENOT, Séverine VOIDEY, Annie ANDRE, Jean-Claude RONDOT, Jean-Luc DORNIER, Olivier SOREZ, Sophie LEPARLIER

Que la convocation du Conseil avait été faite le 27 juin 2022

Absent / Excusé :

Et que le nombre des membres en exercice est de 11

Il a été procédé conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Exécution des articles L2121-10, L2121-17, L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales des Communes

Secrétaire de Séance : Sophie LEPARLIER

Le Maire,

Madame LEPARLIER ayant obtenu la majorité des suffrages est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il souhaiterait équiper la Mairie du portail @ctes afin d'envoyer les délibérations et autres actes budgétaire par voix dématérialisée.

Pour ce faire la Mairie doit passer une convention avec la Préfecture établissant les conditions de réalisation.

L'exposé du Maire entendu le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention.

Voix POUR : 11

Voix CONTRE : 0

Abstention : 0

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Rendue exécutoire le 8 juillet 2022



Le Maire,
Jean-Yves BRUNELLA

